

Pourquoi le prix de l'électricité va augmenter?

Quel prix pour les particuliers aujourd'hui?

Le prix du kilowatt/heure est le même pour tous les particuliers sur le territoire français. Chaque augmentation des tarifs ne peut être supérieure à l'inflation. Les tarifs sont régulés, et la distribution de l'électricité est un service public.

... Et à partir du 1er juillet prochain?

Un particulier pourra choisir une société concurrente d'EDF. Dans ce cas, les tarifs appliqués à ce particulier seront dérégulés : ils dépendront de la société distributrice et des évolutions spéculatives des bourses de l'électricité. Ce sera la fin du service public.



La concurrence ne fera-t-elle pas baisser les prix?

Prenons l'exemple des entreprises qui ont pu choisir des tarifs dérégulés depuis l'an 2000. Au début, les sociétés de distribution concurrentes avaient des prix très compétitifs; elles ont accueilli de nombreux clients. Puis entre 2001 et 2006 leurs factures d'électricité ont augmenté en moyenne de 76%, alors que les tarifs EDF n'ont progressé que de 11%. Le tarif des entreprises concurrentes atteint le double de celui proposé par EDF.

Pourquoi ne pas essayer, quitte à revenir à EDF au bout d'un ou deux ans?

Ce sera trop tard. Dans la plupart des cas, le choix de passer en tarif non régulé est irréversible. Un particulier pourra à nouveau choisir EDF comme distributeur, mais il restera en tarif non régulé.

Le statut de tarif régulé ou non n'est pas lié à la personne, mais au domicile. Ainsi un particulier qui emménage dans un appartement dont l'ancien propriétaire avait choisi un tarif non régulé subira des tarifs dérégulés.

Quand et par qui cette décision a-t-elle été prise?

C'est une loi a été discrètement votée le 7 décembre 2006, avec pour objectif de poursuivre la transposition en droit français des directives européennes de libéralisation de l'électricité et du gaz.

Et concrètement que demande Attac?

Nous demandons :

- ✓ la reconnaissance du droit universel d'accès à l'énergie,
- ✓ le maintien des tarifs régulés, sous contrôle démocratique, qui garantissent l'égalité de traitement entre les usagers et doivent permettre l'accès de tous à l'électricité,
- ✓ l'arrêt du processus de libéralisation du secteur électrique en remettant en cause des directives européennes et notamment en empêchant l'étape du 1er juillet 2007 ouvrant le marché aux particuliers,
- ✓ l'ouverture de négociations européennes afin de définir par un débat public les choix de politique énergétique et les missions de service public.

Plus de détails sur la libéralisation du marché de l'électricité sur le site <http://www.local.attac.org/marchew/>